



Info Europe



Lettre d'information du Bureau Aquitaine Europe



Sommaire

L'Aquitaine	2	Environnement	9
- 7 octobre 2010, 7 octobre 2011: après Bruxelles, Alain Rousset et le Commissaire Hahn se retrouvent à Bordeaux		- L'UE parlera d'une seule voix aux négociations climatiques internationales	
- Les départements d'Aquitaine aux Open Days 2011		Coopération décentralisée	10
- Réforme de la pêche: les régions françaises au Parlement européen		- Nouvelles priorités pour l'aide européenne au développement	
- L'Aquitaine lauréate du programme Leonardo Mobilité		Services Publics	11
Institutions européennes	3	- Les réactions mitigées au "Paquet Almunia"	
- Un règlement cadre pour cinq fonds européens		- Une meilleure prise en compte de la spécificité du logement social	
Politique de cohésion	4	Recherche / Innovation / Entreprises	12
- Propositions de nouvelles règles pour les futurs FEDER et FSE		- La Commission veut renforcer la dimension sociale des entreprises	
- La coopération territoriale encouragée		- Lancement des deux premiers satellites Galileo	
Agriculture	5	- Avancée des négociations pour un brevet européen unifié	
- La Commission européenne propose un nouveau partenariat avec les agriculteurs		Emploi / Affaires sociales	13
- Réforme de la PAC: Parlement européen et Conseil réservés		- La Commission européenne renforce le volet social de ses programmes	
Pêche et Affaires maritimes	7	En bref	14
- Réforme de la pêche: premier débat sur la position du Parlement européen		Conférences et séminaires	15
Transports	8	Documents disponibles	17
- Proposition de réforme du réseau transeuropéen de transport		Appels à propositions	18
- Débats animés au Parlement européen sur le Livre blanc Transports			
- Appel à projets 2011 du programme Marco Polo			

7 octobre 2010, 7 octobre 2011: après Bruxelles, Alain ROUSSET et le Commissaire HAHN se retrouvent à Bordeaux

Un an jour pour jour après la marche des régions européennes à Bruxelles (voir IE n°111), le Commissaire Johannes HAHN est venu présenter la proposition de réforme de la politique de cohésion à Bordeaux le 7 octobre 2011. L'inquiétude exprimée il y a un an a été clairement balayée: la future politique de cohésion concernera bien toutes les régions de l'UE.

Reçu dans le cadre d'un événement organisé par l'Association des Régions de France (ARF) et accueilli par Alain ROUSSET, Président de l'ARF et de la Région Aquitaine, le commissaire européen a détaillé pour la toute première fois les éléments de son paquet législatif, publié la veille à Bruxelles, qui s'appliquera pour la période 2014-2020.

En ouverture, Alain ROUSSET a rappelé l'attachement des régions françaises à la politique de cohésion européenne et leur rôle concret dans sa mise en œuvre. Il a également souligné la cohérence entre les compétences des régions et le contenu de cette politique. Pour lui, le budget de l'UE et celui de la politique de cohésion ne devraient pas faire les frais du contexte actuel d'incertitude budgétaire.

Après avoir remercié les régions françaises de leur soutien, le Commissaire HAHN a indiqué que la future politique de cohésion, par l'intermédiaire d'une forte concentration thématique, serait orientée à 100% sur la stratégie UE2020.

Il a par ailleurs insisté sur la nécessité de fixer, par région, des objectifs quantifiables à atteindre.



copyright : Jean-Pierre BOST

La conférence s'est poursuivie par les interventions clés de Jean-Yves LE DRIAN, Président de la Région Bretagne, qui a présenté la position de l'ARF, d'Emmanuel BERTHIER, Délégué de la DATAR, d'Alain LAMASSOURE, Président de la commission des Budgets au Parlement européen, de Pervenche BÉRÈS, Présidente de la commission Emploi et affaires sociales du Parlement européen et de Jean-Paul DENANOT, Président de la Région Limousin.

Pour plus d'informations: contactez le Bureau Aquitaine Europe

Les départements d'Aquitaine aux Open Days 2011

Cette année encore, plusieurs départements d'Aquitaine ont participé aux "Open Days", une semaine de débats européens articulée autour d'une centaine de séminaires et mise en musique par le Comité des Régions et la Commission européenne. Des représentants de la Dordogne, de la Gironde et des Pyrénées atlantiques ont ainsi fait le déplacement à Bruxelles pour prendre part à l'événement.

Le Conseil général de la Gironde, impliqué dans un consortium d'autorités locales intermédiaires, a organisé un atelier sur le thème "Les pouvoirs locaux intermédiaires agissent pour la stratégie Europe 2020". A cette occasion, Jean TOUZEAU, Vice-président chargé des Relations européennes et



internationales et de la Coopération décentralisée, est intervenu lors d'une table ronde consacrée à l'innovation et au développement du numérique. Anne-Marie KEISER, Vice-présidente chargée du Déploiement des réseaux et des Services Numériques et relations aux usagers et membre du Comité des Régions, participait également à cet atelier.

Marie-Pierre CABANNE, Vice-présidente du Conseil général des Pyrénées atlantiques chargée des Politiques contractuelles de développement, avait quant à elle choisi de participer à deux séminaires Open days portant sur la dimension territoriale et sur l'avenir de la gouvernance multinationale dans la future politique de cohésion.

Le 10 novembre, le Département de la Gironde organise à Bordeaux un séminaire "retour" des Open days sur le sujet "La Cohésion entre présent et avenir: l'Innovation Numérique au service des Territoires". Plus d'informations sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_44863/venez-debattre-des-enjeux-de-demain

Réforme de la pêche: les régions françaises au Parlement européen

Le 12 octobre, l'Association des Régions de France (ARF) et la Région Bretagne ont organisé un séminaire au Parlement européen sur "La pêche durable: c'est possible !". Parrainé par l'Eurodéputée française Estelle GRELIER (S&D, circonscription du Nord Ouest), l'événement a attiré de nombreux participants venus écouter les positions des différentes parties prenantes.

La Commissaire européenne à la Pêche et aux affaires maritimes, Maria DAMANAKI, a ainsi présenté sa proposition de réforme de la politique commune de la pêche (PCP), publiée en juillet dernier (voir IE n° 119). Isabelle THOMAS, Vice-présidente de la Région Bretagne et Présidente du groupe Pêche de l'ARF, a détaillé la position des régions françaises en insistant particulièrement sur l'absence de prise en compte des aspects socio-économiques de la réforme, sur la sélectivité comme méthode primordiale de

réduction des rejets et sur le fait que le système de quotas transférables allait conduire à la spéculation et à la privatisation de la ressource halieutique.

Six thèmes ont ensuite été spécifiquement développés par les élus régionaux et des représentants du secteur, parmi lesquels la connaissance et la recherche en matière de pêche, la nécessité d'un navire innovant et les "oubliés" de la PCP. Estelle GRELIER a conclu en rappelant que la réforme de la PCP allait être adoptée en codécision entre le Conseil et le Parlement européen et que, dans ce cadre, les pêcheurs pouvaient s'appuyer sur leurs parlementaires.

En amont de cet événement, les régions françaises ont rencontré des représentants de l'Irlande, du Pays de Galles, du Veneto et de Poméranie afin de comparer leurs positions.

L'Aquitaine lauréate du programme Leonardo Mobilité

L'Aquitaine vient d'être sélectionnée comme bénéficiaire des actions Mobilité du programme européen Leonardo. 212 jeunes Aquitains, apprentis, demandeurs d'emploi et stagiaires de la formation professionnelle, pourront ainsi profiter d'une expérience de mobilité dans un autre pays européen dans les deux années à venir grâce aux bourses octroyées à la Région. Celles-ci permettront de financer 1500

semaines à l'étranger, et élargiront encore la gamme de soutiens à la mobilité internationale mise en place par la Région. En effet, l'Aquitaine encourage déjà fortement la mobilité des jeunes à travers plusieurs dispositifs, notamment Humaquitaine, qui permet aux jeunes en difficulté de développer un projet "d'utilité sociale" à l'étranger.

Institutions européennes

Un règlement cadre pour cinq fonds européens

Le 6 octobre, la Commission européenne a présenté un paquet législatif composé de plusieurs propositions de textes dont un règlement cadre composé de règles communes s'appliquant à cinq fonds européens: le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Ces cinq fonds ont la particularité d'être gérés de façon partagée entre les Etats membres de l'UE et la Commission européenne. Le règlement cadre, qui s'appliquera pour la période 2014-2020, devra être adopté en codécision par le Parlement européen et les Etats membres. Concrètement, le règlement cadre s'organise en deux parties. Parmi les éléments nouveaux et les changements importants que propose la Commission, on peut noter:

Dispositions communes aux cinq fonds

- * Une volonté de concentrer les fonds sur des objectifs thématiques, tels que la recherche et l'innovation ou la promotion de l'emploi et de la mobilité;
- * La préparation d'un "Contrat de partenariat" entre chaque Etat membre et la Commission, détaillant notamment la façon de s'inscrire dans la stratégie UE2020, la répartition des fonds, les modalités de mise en œuvre, etc.;
- * L'établissement de trois grands mécanismes de conditionnalité sur les fonds: les conditions à respecter avant de les recevoir ("ex ante"), la création d'une réserve de performance permettant de récompenser les programmes ayant atteint leurs objectifs et une conditionnalité macroéconomique liée aux engagements de l'Etat membre en termes de déficit, d'endettement ou autre. Cette dernière forme de conditionnalité est particulièrement critiquée;

- * L'extension de l'initiative de développement local "Leader", initialement créée dans le cadre du FEADER, aux quatre autres fonds;
- * Une place plus grande accordée aux instruments financiers, pour varier l'utilisation des fonds européens afin notamment de proposer d'autres formes de soutien que des subventions, en particulier aux entreprises.

Dispositions générales pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion

- * Trois catégories de régions sont créées: les régions les moins développées dont le PIB par habitant est inférieur à 75% du PIB moyen de l'UE 27; les régions en transition dont le PIB est compris entre 75% et 90% de la moyenne et les régions plus développées, dont le PIB dépasse 90% de la moyenne, ce qui est le cas de l'Aquitaine;
- * Comme annoncé en juillet dernier dans le cadre financier (voir IE n° 119), la Commission propose de

doter la politique de cohésion de 336 milliards € pour la période 2014-2020, dont 53 milliards € pour les régions plus développées et 11,7 milliards € pour la coopération territoriale;

- * Le système des programmes opérationnels est conservé mais avec l'obligation de choisir, pour chaque axe, des priorités d'investissement, des indicateurs, des valeurs cibles, etc.
- * La possibilité de faire appel à des "plans d'action communs" regroupant plusieurs projets réalisés par un bénéficiaire;
- * Le mécanisme d'investissement territorial intégré (ITI) qui permettrait de faire intervenir plusieurs axes de plusieurs programmes opérationnels dans le cadre d'une stratégie spécifique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Bureau Aquitaine Europe.

Politique de cohésion

Propositions de nouvelles règles pour les futurs FEDER et FSE

Outre le règlement cadre (voir plus haut), la Commission a aussi publié le 6 octobre deux propositions de règlements sur le Fonds européen de développement régional (FEDER) et sur le Fonds social européen (FSE). Les enveloppes financières proposées sont respectivement de 183 milliards € et de 84 milliards € pour 2014-2020.

Si la Commission envisage que le FEDER puisse intervenir sur un nombre important de thèmes, tels que définis dans le règlement cadre, des conditions spécifiques s'appliquent aux régions les plus développées. Ces dernières devront concentrer la majeure partie de leurs enveloppes sur trois grandes priorités que sont la recherche, l'innovation et le développement technologique; la compétitivité des PME; et la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂. Sur ce dernier sujet, une attention toute particulière devra être portée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Le développement urbain durable devra également être ciblé, la Commission proposant de lui dédier 5% des ressources et de mettre en place des mécanismes de gestion spécifiques.

Comme pour le FEDER, les dispositions du règlement cadre s'appliquent au FSE. Ce dernier doit permettre d'atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020, et plus particulièrement les objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté, de réduction du chômage et de la lutte contre l'abandon scolaire.

Pour cela, la Commission européenne propose, qu'à partir de 2014, le FSE vise dans chaque région un nombre limité de priorités dans les domaines de la promotion de l'emploi, de la mobilité professionnelle, de l'inclusion sociale, de la formation tout au long de la vie, et de la mise en place d'une administration publique efficace. La Commission propose également que dans chaque Etat membre, au moins 52% des ressources des fonds structurels dans les régions les plus développées, comme l'Aquitaine, soient allouées au FSE. Néanmoins, ces propositions et ces pourcentages doivent encore être discutés par les Etats membres et le Parlement européen pour entrer en vigueur au 1er janvier 2014.

La coopération territoriale encouragée

Dans le cadre des propositions législatives de la Commission pour la future politique de cohésion et suite au rapport sur l'application du règlement concernant les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) publié cet été par la Commission (voir IE n°120), de nouvelles dispositions ont été avancées en faveur de la coopération territoriale en Europe.

La Commission propose pour la première fois un règlement spécifique pour encadrer la coopération territoriale, qui sera toujours financée par le Fonds européen de développement régional (FEDER). 11,7 milliards € pourraient ainsi être consacrés aux trois types de coopération inchangés: transfrontalière, transnationale et interrégionale. Pour la période 2014-2020, la Commission souhaite que la coopération territoriale se plie aux règles communes énoncées par le règlement-cadre de la politique de cohésion, et notamment à la concentration thématique. Les programmes de coopération transfrontalière et transnationale devront ainsi choisir quatre objectifs maximum, sur les onze cités dans le règlement-cadre. De plus, des priorités d'investissement spécifiques sont définies pour ces programmes, comme par exemple l'intégration des marchés du travail par-delà les frontières.

Cependant, certaines dérogations au règlement-cadre ont été accordées à la coopération territoriale, afin de tenir compte des difficultés de mise en place qu'implique la

participation de plusieurs Etats membres. Les programmes de coopération seront ainsi dispensés de conditionnalité ex ante et en dehors de la réserve de performance, ils pourront recevoir plus de fonds pour l'assistance technique et bénéficieront d'une règle de dégagement d'office assouplie: un délai de trois ans au lieu de deux pour utiliser les fonds.

Concernant les GECT, la Commission propose de réviser le règlement en vigueur, qu'elle veut simplifier et clarifier. La procédure d'approbation par les autorités nationales, qui traîne souvent en longueur avec le système actuel, est modifiée comme suit: passé un délai de six mois, la convention établissant le GECT sera réputée approuvée. Le nouveau règlement élargirait également la nature de ces "Eurorégions", afin qu'elles puissent s'occuper d'un champ plus important de politiques européennes, comme la planification stratégique sur leur territoire. Ces changements sont réalisés dans un esprit de continuité: les GECT déjà créés n'auront pas à modifier leurs statuts.

Enfin, notons que la coopération territoriale et les GECT s'ouvrent désormais à la participation de régions de pays extérieurs à l'Union européenne.

Les propositions de règlements Coopération Territoriale Européenne et GECT sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Agriculture

La Commission européenne propose un nouveau partenariat avec les agriculteurs

La Commission européenne a présenté, le 12 octobre, un projet de réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour l'après 2013. Pour le Commissaire européen D. CIOLOS, c'est un nouveau partenariat entre l'Europe et les agriculteurs que propose la Commission, "afin de relever les défis de la sécurité alimentaire, de l'utilisation durable des ressources naturelles et de la croissance". Cette PAC réformée, a insisté à plusieurs reprises le commissaire, doit contribuer de façon décisive à la Stratégie Europe 2020. Pour la première fois dans l'histoire de cette politique, les 27 Etats membres de l'Union européenne (UE) et le Parlement européen devront s'accorder sur sa réforme. Celle-ci intervient également en parallèle à celle du budget de l'UE pour 2014-2020. Le cadre financier 2014-2020 de l'UE proposé en juin dernier par la Commission, prévoit ainsi le maintien des dépenses de la PAC au niveau de 2013 en prix courants: 317,2 milliards € pour le premier pilier (paiements directs et dépenses de marché) et 101,2 milliards € pour le second pilier (développement rural: FEADER). Ces chiffres sont donc repris dans les propositions de règlements PAC. Les points clefs de la réforme:

- * Le verdissement des aides directes;
- * Une aide aux revenus des agriculteurs actifs, "plus juste, plus simple et mieux ciblée" (dégressivité, plafonnement, rééquilibrage);
- * Un soutien spécifique aux petits agriculteurs et aux jeunes agriculteurs;
- * Conservation de mesures de marché (stockage privé et intervention publique) et de gestion des risques (favoriser la création d'assurances et de fonds de mutualisation);
- * Volonté de renforcer les organisations de producteurs et la mise en place de circuits courts;
- * Un budget conséquent pour la recherche et l'innovation;
- * Le développement rural soumis à la conditionnalité macro-économique et centré sur les mesures agro-environnementales.

Informations complémentaires:

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm

Zoom sur le FEADER

Le FEADER sera encadré par les dispositions applicables aux fonds du Cadre Stratégique Commun (CSC) et sera soumis notamment à la conditionnalité macro-économique: ainsi, en cas de déficit excessif de la part d'un Etat membre, la Commission européenne pourrait décider de suspendre tout ou partie des paiements des programmes.

Les principaux changements sont en outre une plus forte concentration des financements sur les objectifs de la Stratégie Europe 2020 (innovation, environnement dont changement climatique et biodiversité), l'abandon des "axes" actuels au profit de seules "mesures" simplifiées et la quasi absence de "fléchage" des fonds FEADER. Enfin, la Commission propose de conserver l'initiative LEADER et de renforcer les GAL.

Zoom sur les zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques

La Commission propose d'autoriser les Etats membres à verser une aide complémentaire pour les agriculteurs dans ces zones et de maintenir également la mesure existante dans le second pilier. Les zones, autres que les zones de montagne, soumises à des contraintes naturelles importantes, font l'objet d'une nouvelle définition: la Commission propose de se baser sur sa communication de 2009, qui énumère huit critères biophysiques. Ce ciblage implique un nouveau zonage dans les Etats membres.

Une majorité de parlementaires européens de la commission "Agriculture" se sont déjà prononcés contre l'utilisation exclusive de ces critères. La France avait quant à elle, en 2010, fait part d'une nécessaire adaptation et de l'ajout de certains critères.

Réforme de la PAC: Parlement européen et Conseil réservés

Le Commissaire européen D. CIOLOS s'est déjà entretenu à deux reprises avec les parlementaires européens à propos des propositions de règlement présentés le 12 octobre dernier. Les parlementaires ont émis de fortes réserves quant à la complexité de la mise en œuvre, le verdissement et la redistribution des aides. Les positions sont à ce stade extrêmement diverses et devront se structurer au fur et à mesure des débats: le prochain aura lieu à Bruxelles le 7 novembre avec des représentants des ministères de l'Agriculture des Etats membres.

Les rapporteurs au Parlement européen sur les différents règlements sont:

- * Règlement sur les régimes de soutien direct aux agriculteurs: L-M CAPOULAS SANTOS (S&D, PT);

Zoom sur le verdissement des aides

C'est le point sur lequel se concentrent, jusqu'à présent, les principales critiques des parties prenantes européennes. La Commission propose de consacrer 30% des paiements directs à des pratiques favorables à l'environnement et à la préservation des ressources: diversification des cultures (au moins trois); maintien de pâturages permanents; préservation de réservoirs écologiques et des paysages (sur au moins 7% de la surface). Le plafonnement ne s'appliquerait pas à ces aides et l'aide serait proportionnelle à la surface des exploitations.

Zoom sur la libéralisation des droits de plantation

La Commission européenne, qui avait déjà fait savoir qu'elle ne souhaitait pas traiter cette question dans le cadre de la réforme de la PAC, a en effet maintenu le régime transitoire dans ses propositions du 12 octobre, sans tenir compte du vote du rapport DESS du Parlement européen, ni de la position de douze Etats membres contre cette libéralisation.

La Fédération européenne des vins d'origines (EFOW), a déploré que la Commission "reste sourde" sur cette question. L'Assemblée des régions européennes viticoles (AREV) a annoncé, quant à elle, une étude scientifique prospective portant sur les droits de plantation, dont le rapport final est prévu pour la fin janvier 2012.

- * Règlement portant organisation commune des marchés: Michel DANTIN (PPE, FR);
- * Règlement concernant le soutien au développement rural: L-M CAPOULAS SANTOS (S&D, PT);
- * Règlement sur le financement de la gestion et du suivi: Giovanni LA VIA (PPE, IT);
- * Règlement sur les mesures transitoires pour l'année 2013: L-M CAPOULAS SANTOS (S&D, PT);
- * Règlement portant organisation commune des marchés (viticulteurs): Herbert DORFMANN (PPE, IT).

Du côté des Etats membres, la réunion des ministres de l'Agriculture du 20 octobre a mis en exergue la principale critique portant sur le verdissement des aides directes (sauf le Danemark et les Pays-Bas qui soutiennent cette proposition). Des divergences de vues se sont également fait

fortement sentir sur des points essentiels de la réforme: ainsi quatre pays, dont l'Allemagne et le Royaume-Uni s'opposent au plafonnement des aides; de nombreux pays jugent en outre le rééquilibrage des aides trop timide (Bulgarie, Estonie...) alors que d'autres critiquent la réduction des aides sur leur territoire (Danemark, Belgique). La France a fait savoir son accord quant à l'abandon des références historiques mais a préconisé une redistribution progressive et l'exclusion de certaines surfaces.

Plusieurs débats ministériels sur les paiements directs et le développement rural devraient se dérouler, respectivement en novembre et en décembre, sous la présidence polonaise de l'UE. Ce sera ensuite au tour de la présidence danoise de coordonner les débats.

Le rapporteur pour le Comité des Régions, le Président de la Région Auvergne M. SOUCHON, insiste à ce stade sur l'importance de la dégressivité et du plafonnement des aides directes.

Les comptes-rendus des débats entre D. CIOLOS et les députés européens des 12 et 24 octobre, ainsi que le communiqué de presse du Conseil Agriculture et Pêche des 20-21 octobre, sont disponibles sur demande au BAE.

A noter également la conférence organisée par l'Association des Régions de France (ARF), le 22 novembre prochain à Couron d'Auvergne: "Réforme de la Politique Agricole Commune, enjeux pour les Régions françaises". Plus d'information dans la rubrique "Conférences et Séminaires" en page 15.

Pêche et Affaires maritimes

Réforme de la pêche: premier débat sur la position du Parlement européen

Les eurodéputés de la commission Pêche du Parlement européen ont débattu le 11 octobre des propositions de la Commission concernant la future Politique Commune de la Pêche (PCP), publiées en juillet dernier (voir IE n°119). Les échanges se sont concentrés sur trois points principaux: la régionalisation, la création de droits de captures transférables au sein des Etats, et l'interdiction des rejets.

La plupart des eurodéputés, tous groupes politiques confondus, se sont déclarés en faveur de mesures de régionalisation pour la mise en œuvre de la PCP, mais regrettent que celle-ci reste un vœu pieux dans la proposition de la Commission: ses modalités pratiques ne sont pas prévues dans le texte et il existe un risque d'incompatibilité avec les traités. Le représentant de la Commission européenne a rétorqué qu'il revenait aux eurodéputés de définir les conditions de cette régionalisation, mais les a mis en garde: décentraliser la mise en œuvre ne devrait pas se faire au détriment des objectifs de durabilité.

Concernant l'introduction de concessions transférables (droits de captures), plusieurs eurodéputés ont souligné les risques de concentration et de spéculation que ce système

induisait. Selon eux, seules les grandes entreprises de pêche pourraient ainsi tirer leur épingle du jeu. Par ailleurs, la Commission propose également d'interdire progressivement les rejets, une suggestion critiquée par les élus européens pour des raisons variées parmi lesquelles un manque d'ambition et un manque de prise en compte des conséquences socioéconomiques.

Le travail du Parlement sur la réforme de la PCP a été réparti comme suit par la commission Pêche:

- * Rapport sur le règlement de base sur la PCP: Ulrike RODUST (S&D, Allemagne)
- * Rapport sur le règlement sur l'organisation commune de marché: Struan STEVENSON (ECR, Royaume-Uni)
- * Rapport sur la dimension externe de la PCP: Isabella LÖVIN (Verts, Suède)
- * Rapport sur le règlement Fonds européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP), présenté prochainement: Alain CADEC (PPE, France)

Le compte-rendu du débat est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Transports

Proposition de réforme du réseau transeuropéen de transport

Le 19 octobre, la Commission a publié ses propositions législatives concernant le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) d'une part et le Mécanisme pour l'interconnexion, d'autre part. Les projets inscrits dans les cartes du futur RTE-T pourront prétendre aux financements du Mécanisme pour l'interconnexion.

Le RTE-T se composerait de deux niveaux: le réseau central avec les projets prioritaires pour l'UE à mettre en place d'ici 2030; et le réseau dense avec tous les autres projets, au niveau régional et national, qui devra fonctionner au plus tard en 2050. Ces deux réseaux sont multimodaux, ils reprennent tous les modes de transport (ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien).

Plusieurs projets aquitains sont repris dans la proposition de révision:

- * Dans le réseau central sont tout d'abord repris le port et l'aéroport de Bordeaux. Parmi les dix corridors prioritaires, le corridor n° 7 "Lisbonne Strasbourg" comprend également les sections Tours-Bordeaux, Bayonne-Bordeaux et la section transfrontalière Bergara-Bayonne. Enfin, la branche Bordeaux-Toulouse est également inscrite.

- * Dans le réseau dense, on retrouve la ligne ferroviaire Pau-Canfranc, la traversée centrale des Pyrénées (symbolisée par une flèche), l'aéroport de Biarritz et le port de Bayonne.

Du point de vue des financements, la Commission propose de créer un nouveau fonds appelé "Mécanisme pour l'interconnexion en Europe", doté de 40 milliards € pour 2014-2020, dont l'objectif sera de soutenir les grands projets d'infrastructures paneuropéens, dans les secteurs de l'énergie, du transport et du numérique. Sur ces 40 milliards €, la majeure partie reviendrait aux transports avec 31,7 milliards € dont 10 milliards € dans le cadre du Fonds de cohésion (qui ne concerne pas l'Aquitaine).

L'essentiel de ces financements sera destiné aux projets prioritaires du réseau central, le long des dix corridors. La Commission précise que les fonds seront alloués sur la base des propositions détaillées soumises par les États membres. L'UE pourra cofinancer les études jusqu'à 50% et les travaux jusqu'à 20%. Ce dernier taux pourra être porté à maximum 40% pour les projets transfrontaliers ferroviaires et fluviaux.

Débats animés au Parlement européen sur le Livre blanc Transports

La commission des Transports du Parlement européen a débattu, le 11 octobre, du projet de rapport de Mathieu GROSCH (PPE, Belgique) sur le Livre blanc Transports de la Commission européenne (voir IE n°120).

A cette occasion, le rapporteur belge a rappelé ses priorités: il souhaite rendre la proposition de la Commission plus concrète et moins "théorique", en y inscrivant des objectifs chiffrés à l'horizon 2020 (plutôt que 2050), afin d'éviter que ce document se résume à un catalogue de vœux pieux irréalistes et lointains. Mathieu GROSCH veut insister sur une harmonisation des temps de repos des chauffeurs routiers, un recentrage des objectifs concernant les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) et une réforme des services portuaires. Enfin, il préconise un effort particulier sur la transposition de la législation européenne dans les États membres, une idée soutenue par les membres de la commission Transports.

Pour le groupe S&D, la Tchèque Olga SEHNALOVA a annoncé vouloir mettre davantage l'accent sur la sécurité routière, la promotion des transports en commun urbains et les droits des salariés. Gésine MEISSNER (ADLE, Allemagne) s'est prononcée pour le financement de plateformes de co-modalité au cœur des corridors de transport européens. Pour les Verts, Michael CRAMER (Allemagne) appelle à une diminution des financements européens pour le transport routier, au développement d'une approche intégrée sur les droits des usagers et à une harmonisation des salaires par branche dans les transports. En tout, 413 amendements ont été déposés au projet de rapport de Mathieu GROSCH. Mais les eurodéputés ont annoncé vouloir trouver un maximum de compromis, afin d'envoyer un message clair du Parlement européen à la Commission.

Le compte-rendu des débats en commission des Transports du Parlement européen est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Appel à projets 2011 du programme Marco Polo

L'appel à projets 2011 du programme Marco Polo a été publié le 21 octobre pour un montant de 57 millions €. Cette somme devrait permettre de cofinancer environ 30 projets. Les dossiers de candidature doivent être soumis d'ici le 16 janvier 2012.

Le programme Marco Polo vise à réduire la saturation du réseau routier européen et à améliorer les performances environnementales du système de transport de marchandises en Europe. Il soutient les projets qui permettent de renforcer le transport intermodal de fret proposant pour alternatives, le transport maritime à courte distance, le rail ou les voies navigables. Le programme Marco Polo soutient les projets de transfert modal à hauteur de 2 € par 500 tonnes-kilomètres de fret transférés vers un mode de transport autre que la route.

C'est l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI), en lien avec la Commission européenne qui gère le programme Marco Polo.

En 2011, les financements seront prioritairement orientés sur les projets maritimes ayant une dimension environnementale renforcée, les projets de voies navigables intérieures et les projets de transport ferroviaire par wagon isolé. Parmi les nouveautés de cette année, l'obligation d'effectuer une pré-analyse des risques de concurrence pour les propositions de projets dans le domaine maritime.

Le compte-rendu de la journée d'information du 13 septembre consacrée à Marco Polo est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Environnement

L'UE parlera d'une seule voix aux négociations climatiques internationales

Les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne (UE), réunis le 23 octobre 2011 à Bruxelles à l'occasion d'un Conseil européen, ont validé la position que l'UE défendra lors de la conférence annuelle des Etats membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 9 décembre prochains.

Même si un accord global reste l'objectif ultime, l'UE "reste ouverte" à une reconduction du protocole de Kyoto (dont la première période d'engagement s'achève en 2012), à condition de préserver l'intégrité environnementale de cet instrument et que soient lancées à Durban des négociations pour la conclusion d'un accord contraignant par toutes les "grandes économies". L'UE insiste par ailleurs sur le maintien des règles relatives à l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (LULUCF), des mécanismes de flexibilité et des quotas de CO2 excédentaires à l'issue de la première période.

La position commune de l'UE est le résultat de négociations importantes entre les Etats membres. Certains, comme la France, souhaitent que l'UE s'engage sur une deuxième

période sans conditions aucune. En tout état de cause, cette position commune européenne, bien que perçue comme "a minima" par de nombreux observateurs européens, place l'UE comme seul appui au protocole de Kyoto, soutenue en cela par les pays en voie de développement. Le Canada, le Japon et la Russie ont quant à eux d'ores et déjà indiqué être opposés à une deuxième période d'engagement.

Cet accord européen intervient alors qu'une enquête Eurobaromètre révèle une préoccupation accrue des citoyens européens vis-à-vis du changement climatique et une plus grande prise de conscience des bénéfices économiques de l'action pour le climat. Cette enquête montre aussi que la majeure partie des citoyens s'attendent à ce que l'UE devienne, d'ici 2050, une société à faible intensité de carbone respectueuse du climat.

Les conclusions du Conseil Européen du 23 octobre 2011 ainsi que le rapport complet de l'Eurobaromètre: "Le changement climatique", sont disponibles sur demande au BAE.

Coopération décentralisée

Nouvelles priorités pour l'aide européenne au développement

Dans une communication publiée le 13 octobre dernier, la Commission européenne propose de revoir les priorités de l'aide que l'Union européenne (UE) fournit aux pays en développement, en axant l'intervention sur des secteurs essentiels à une croissance inclusive et durable. Les dépenses futures de l'Union européenne devraient également, selon la Commission européenne, viser les pays qui ont le plus besoin d'une aide extérieure et les situations où une aide peut faire la différence, notamment au voisinage de l'UE et en Afrique subsaharienne.

Ainsi, la communication cible les secteurs suivants:

- * la bonne gouvernance, y compris le respect des droits de l'homme et la démocratie; l'égalité entre les hommes et les femmes, le rôle de la société civile et des autorités locales et régionales, et la lutte contre la corruption;
- * la protection sociale, la santé et l'éducation (la communication précise qu'au moins 20% des fonds devraient être alloués à cet axe prioritaire);
- * le développement d'un environnement favorable aux entreprises et l'approfondissement de l'intégration régionale;
- * l'agriculture durable et l'énergie propre pour répondre aux défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique.

Afin de mobiliser davantage de ressources, la Commission demande à ce que l'UE passe en revue les moyens innovants de financement, par exemple en combinant subventions et prêts. La Commission encouragera également l'UE et ses États membres à élaborer ensemble des stratégies et des programmes (la "programmation

conjointe") et à mieux répartir la charge entre eux afin d'augmenter l'efficacité de l'aide.

Enfin, la communication souligne notamment l'importance pour l'UE de renforcer ses liens avec les autorités régionales et locales, dont le rôle en matière de développement est reconnu.

Cette communication fait suite à la consultation lancée en 2010 via le Livre vert "La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne" (voire IE n°112). Elle devrait être suivie dans quelques mois de propositions de règlements concernant les futurs instruments d'aide extérieure de l'UE pour 2014-2020, qui prendront en compte les principes directeurs énoncés. L'Instrument de Coopération au Développement (ICD) devrait à ce titre être prolongé.

Le même jour la Commission européenne a publié une seconde communication consacrée à la modernisation du soutien budgétaire de l'UE. La Commission estime que l'appui budgétaire, qui représente l'essentiel de l'aide européenne, devrait contribuer à lutter contre la corruption et la fraude et à aider les pays à renforcer leurs ressources financières propres.

Les communications sur la politique de développement de l'UE: "un programme pour le changement" et la future approche de l'appui budgétaire de l'UE sont disponibles sur demande au BAE.

Les réactions mitigées au "Paquet Almunia"

La publication, le 16 septembre dernier, de quatre nouvelles propositions de la Commission européenne pour réviser le Paquet MONTI-KROES (voir IE n°120) était très attendue par toutes les parties prenantes. Ces quatre textes, déjà officieusement appelés "Paquet ALMUNIA", du nom du commissaire européen à la Concurrence, doivent remplacer au 1er janvier 2012 les précédentes règles d'octroi des aides d'Etat aux services d'intérêt économique général (SIEG).

Si certaines avancées, comme l'élargissement des exemptions de notification, sont accueillies favorablement par les parties prenantes, elles estiment que certains points doivent être retravaillés afin de clarifier davantage les règles européennes.

Le Comité des Régions, par exemple, doute que le nouveau seuil de minimis proposé par la Commission soit suffisant. Au lieu des 150 000 € annuels, il propose un montant de 800 000 €, qui correspond, selon ses estimations, au minimum nécessaire pour la gestion d'un centre social de quartier.

Le seuil de 10 000 habitants constitue un autre sujet de débat. Il est considéré comme discriminatoire pour les

moyennes et grandes villes. Ce seuil a également pour inconvénient de ne pas prendre en compte la réalité, notamment en cas de cofinancement entre deux collectivités ou dans le cadre d'intercommunalités.

De manière générale, la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen (Rapport SIMON du 17 octobre 2011) demande des règles plus claires. Selon ces eurodéputés, le cadre proposé par la Commission européenne ne fait toujours pas disparaître l'insécurité juridique pour les autorités publiques. Les eurodéputés se prononceront sur ce sujet en plénière au mois de novembre. La France craint également un risque de complexification des règles applicables et un alourdissement des charges administratives sur les autorités publiques.

Lors d'une audition devant les eurodéputés membres de l'Intergroupe Services Publics, le Commissaire Joaquín ALMUNIA s'est montré ouvert sur les questions de chiffres et de seuil, rappelant qu'ils étaient soumis à discussion et qu'ils ne constituaient pas de questions dogmatiques pour la Commission européenne.

Une meilleure prise en compte de la spécificité du logement social

Dans ses propositions de règles sur les aides d'Etat pour les services économiques d'intérêt économique général du 16 septembre 2011, la Commission européenne reconnaît que le logement social constitue une mission particulière de service public. Alors que plusieurs contentieux l'ont opposée à des Etats membres sur le concept même de logement social, la Commission a décidé d'appliquer le principe de subsidiarité, et de laisser aux Etats membres la charge de définir le champ d'action de ce secteur, ses attributions et ses critères d'accès.

Par ailleurs, les logements sociaux pourront également bénéficier de mesures sur l'efficacité énergétique. La directive de la Commission sur le sujet, proposée le 22 juin dernier, fixe un objectif annuel de rénovation de 3% pour les

bâtiments publics. D'après les estimations, ce pourcentage est actuellement de 1.5%. L'inclusion des logements sociaux dépendra cependant de la définition des "bâtiments publics" que chaque Etat membre fera lors de la transposition de la directive européenne dans leurs législations internes.

Le Comité économique et social européen a précisé lors d'une conférence publique, que le Fonds européen de développement régional (FEDER) pourrait également venir en appui de cette politique. En effet, la Commission européenne souhaite, dans ses propositions pour la politique régionale, que 20% du FEDER alloué aux régions les plus développées soit consacré aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

La Commission veut renforcer la dimension sociale des entreprises

Faisant suite aux propositions du Commissaire européen Michel BARNIER pour relancer le Marché Unique, la Commission européenne a publié, le 25 octobre 2011, une série de textes sur l'entrepreneuriat social et la responsabilité sociale des entreprises.

Les mesures portent tout d'abord sur les directives "comptables" pour améliorer la qualité des informations fournies et réduire le fardeau administratif qui pèse sur les entreprises (et plus particulièrement les plus petites d'entre elles). La Commission européenne propose également aux colégislateurs européens de réviser la directive "transparence" afin d'alléger les demandes faites aux entreprises et réduire les obstacles aux investissements à long terme.

Néanmoins, le concept d'entreprise sociale reflète des réalités différentes dans les pays de l'Union européenne. Dans sa communication pour l'entrepreneuriat social, la Commission européenne précise donc qu'elle vise "les entreprises pour lesquelles l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, dont les bénéficiaires sont principalement réinvestis dans la

réalisation de cet objet social, et dont le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques ou participatifs, ou visant à la justice sociale". Cette communication fixe des objectifs généraux et répertorie les nouveaux instruments européens qui pourront soutenir, à partir de 2014, les entreprises sociales: le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen de développement régional (FEDER) ou encore le nouveau Programme Innovation Sociale de l'UE. Elle constitue une première étape et devrait être suivie d'autres propositions législatives (par exemple sur l'investissement solidaire avant fin 2011).

Enfin, la Commission propose une nouvelle stratégie sur la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société (ou RSE, responsabilité sociale des entreprises) pour la période 2011-2014.

Ces mesures de soutien à l'entrepreneuriat social et responsable, disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe, seront discutées lors d'une conférence publique européenne le 18 novembre à Bruxelles.

Lancement des deux premiers satellites Galileo

En discussion depuis de nombreuses années, le système européen de positionnement par satellites Galileo, entre dans sa phase effective. En phase de test depuis 2005, le système s'est concrétisé, vendredi 21 octobre 2011, avec la mise en orbite des deux premiers de la trentaine de satellites qui composeront la constellation finale.

Ce réseau de satellites permettra à l'Europe de proposer un service de positionnement par satellites, beaucoup plus précis que le GPS américain ou que le Glonass russe. Il est en effet estimé que Galileo pourra fournir des données à 4 mètres près (contre 20m pour le GPS) et allant même jusqu'à 10 cm pour les services payants. Ces services pourront donc bénéficier à de nombreux secteurs, parmi lesquels la navigation maritime, le transport aérien, le transport routier, mais aussi l'agriculture, la protection de

l'environnement, la surveillance du changement climatique, la protection civile, etc.

Les prochains satellites devront être lancés au rythme de deux tous les semestres afin que Galileo soit pleinement opérationnel en 2014. Afin de sensibiliser le grand public à l'importance de la politique spatiale, la Commission européenne organise un concours de dessins d'enfants sur le thème "Espace et Aéronautique". Un enfant gagnant par pays donnera son prénom à un satellite Galileo. Les enfants résidant en France et nés entre 2000 et 2002 peuvent participer jusqu'au 15 novembre 2011.

Pour plus d'informations:

<http://ec.europa.eu/enterprise/policies/satnav/galileo> et <http://www.galileocontest.eu/fr/competition>

Avancée des négociations pour un brevet européen unifié

Les discussions se poursuivent sur la création d'un brevet de l'Union européenne (voir IE n°118). Après le compromis trouvé au Conseil en juin dernier sur les modalités de traduction, les vingt-cinq qui forment la coopération renforcée (l'Espagne et l'Italie s'en sont exclues, opposées à un brevet qui ne serait pas nécessairement traduit dans leurs langues), les ministres européens ont planché le 29 septembre sur la question de la juridiction unique compétente pour les litiges relatifs à ce nouveau brevet. Ce tribunal serait créé par un accord international entre les vingt-cinq. Des points techniques sont encore en discussion mais un accord du Conseil semble en voie d'adoption.

Au Parlement européen, plusieurs rapports sont en préparation sur ce brevet unitaire. Le principal point de discussion reste la question de la traduction. Selon

l'orientation adoptée par le Conseil, les demandes de brevets pourront être déposées dans n'importe quelle langue de l'UE, et devront être accompagnées d'une traduction en français, anglais, ou allemand. Le brevet sera délivré dans l'une de ces trois langues. Mais le rapporteur Raffaele BALDASSARE (PPE, Italie) souhaite élargir le rôle de l'anglais, en introduisant une traduction dans cette langue du fascicule contenant le brevet européen.

La présidence polonaise souhaite qu'un accord soit conclu au Conseil avant la fin de l'année 2011. La procédure devra ensuite suivre son cours au Parlement.

Les projets de rapports du Parlement européen sont disponibles sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Emploi / Affaires sociales

La Commission européenne renforce le volet social de ses programmes

Afin d'améliorer la visibilité de son action sociale lors de la prochaine programmation financière 2014-2020, la Commission européenne souhaite créer une initiative pour l'emploi et l'insertion sociale. En plus des mesures financées au titre du Fonds Social Européen (FSE), cette initiative sera financée par deux autres instruments: le programme pour le changement social et l'innovation sociale (PCSI) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Ces deux mécanismes ne sont pas soumis aux règles du cadre stratégique commun, réservé aux seuls fonds structurels.

Le PCSI sera donc géré directement par la Direction Générale Emploi et Affaires Sociales de la Commission européenne, qui publiera des appels à projets réguliers. Il sera structuré en trois volets, correspondant à trois programmes existants: le programme Progress pour l'emploi et la solidarité sociale, le portail Internet Eures pour la mobilité des demandeurs d'emploi et l'instrument européen de micro-financement Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale. Le regroupement en un seul programme

devrait permettre une meilleure complémentarité des activités financées pour atteindre plus facilement les objectifs sociaux de la Stratégie Europe 2020.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) est un instrument hors cadre budgétaire, créé en 2006 pour aider les travailleurs ayant perdu leur emploi suite aux effets de la mondialisation (délocalisations...). La Commission européenne propose désormais d'élargir le champ d'application du Fonds européen, aux cas de crises imprévues affectant l'économie nationale ou locale (crise financière, catastrophe naturelle...). De plus, il pourra aider non seulement les travailleurs en CDI avant leur licenciement, mais aussi les travailleurs en CDD et intérimaires, ainsi que les travailleurs indépendants et les propriétaires de PME. Enfin, la principale nouveauté, qui est loin de faire l'unanimité parmi les parties prenantes, est que le FEM pourrait aider les agriculteurs mis en difficulté par les accords commerciaux conclus par l'UE avec des pays tiers.

Consultation européenne sur la mise en place du protocole de Nagoya sur la biodiversité

La Commission européenne a lancé, lundi 24 octobre, une consultation publique sur l'accès aux ressources génétiques et le bénéfice émanant du partage de leur utilisation. A la suite de l'adoption du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des ressources génétiques, le 29 octobre 2010, la Commission souhaite consulter les professionnels, collectivités locales, industriels, ONG, etc. sur les défis posés par sa mise en œuvre.

La consultation s'achève le 19 décembre 2011 et est disponible : http://ec.europa.eu/environment/consultations/abs_en.htm

Nouveau centre des visiteurs au Parlement européen

Baptisé "Parlamentarium", ce nouveau centre a pour but de rapprocher les citoyens européens de l'institution qui les représente directement à l'échelle de l'Union. Inauguré le 14 octobre par Jerzy BUZEK, le Président du Parlement européen, le centre est truffé d'outils multimédia interactifs permettant à chacun de se mettre dans la peau d'un eurodéputé, ou de (re)découvrir l'Union européenne à travers son histoire et sa géographie. Un jeu permet également de se familiariser avec le cheminement législatif européen. Le centre, gratuit et ouvert 7 jours sur 7, espère accueillir 450 000 visiteurs par an.

Doutes sur l'opportunité d'un droit européen des contrats

La Commission européenne a proposé le 11 octobre un règlement créant un régime européen de droit contractuel applicable au commerce transfrontalier. Le but est d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur en permettant aux cocontractants de choisir un régime européen neutre plutôt que le système de l'un ou l'autre des Etats. Cet instrument juridique, facultatif, pourra s'appliquer aux contrats conclus entre entreprises, ou entre entreprise et consommateurs, portant sur la vente de biens ou sur la vente de contenus numériques. Cette proposition a suscité des oppositions avant même sa parution. Les représentants européens des consommateurs et des PME ont exprimé leurs réticences à l'égard de ce texte, jugeant qu'il créerait de la confusion et de la complexité au quotidien. Les Etats semblent également sceptiques, seule la Pologne ayant exprimé son soutien à la proposition. En revanche, la Commission peut compter sur l'appui du Parlement européen, qui avait approuvé cette idée lors d'un vote en juin dernier.

La proposition de règlement est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Eclaircissement des règles sur les "coopérations public-public"

La Commission européenne a publié le 7 octobre un document explicatif sur les règles applicables en matière de coopération entre autorités publiques, qui s'associent fréquemment pour gérer en commun des services tels que le traitement des déchets ou les transports publics. Ce document de travail s'appuie sur la jurisprudence de la Cour de Justice afin de délimiter les cas où ces contrats sont soumis aux directives actuelles sur les marchés publics, et ceux qui en sont exemptés. Les critères clés identifiés sont l'absence de capitaux privés dans ces contrats, et la réalisation d'une mission de service public.

Le document de travail de la Commission est disponible sur demande au Bureau Aquitaine Europe.

Conférences et Séminaires

* Diagnostic 2011 de l'Aquitaine numérique

Bordeaux (France)

Le 7 novembre 2011

Les objectifs du Diagnostic de l'Aquitaine numérique 2011 sont d'observer les usages du web par les Aquitains au regard de ceux adoptés dans les entreprises, les collectivités, par les acteurs de l'éducation ou ceux du tourisme. Comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'appropriation des outils numériques. Aider les chefs d'entreprises, les élus, les responsables associatifs et les citoyens à prendre des décisions structurantes face à une société de l'information complexe et mouvante...

Inscriptions: <http://bit.ly/diagnostic2011>

* La politique spatiale européenne

Bruxelles (Belgique)

Les 8 et 9 novembre 2011

Comme chaque année, les institutions européennes organisent un évènement public sur l'espace et l'Europe. Des commissaires européens, des eurodéputés, des représentants de toutes les parties prenantes pourront discuter de l'avenir de la politique spatiale européenne, et notamment dans le cadre du futur budget européen 2014-2020.

Inscriptions: <http://www.spaceconference.eu>

* La cohésion entre présent et avenir, l'innovation numérique au service des territoires

Bordeaux (France)

Le 10 novembre 2011

Organisé par le Conseil général de la Gironde dans le cadre des Open Days 2011, ce séminaire sera consacré aux innovations numériques mises en place à l'échelle des territoires européens. Le numérique, vecteur de cohésion sociale et territoriale, sera au cœur de retours d'expérience et d'échanges dans la matinée. L'après-midi, les perspectives 2014-2020 de la Politique européenne de Cohésion feront l'objet d'une présentation par un représentant de la Commission européenne suivie de réflexions en table ronde.

Informations: o.calis@cg33.fr - Inscriptions: protocole-conseil-general33@cg33.fr

* 7ème Forum international des pôles de compétitivité

Sophia Antipolis (France)

Les 17 et 18 novembre 2011

Organisé par la Fondation Sophia Antipolis, ce forum de dimension européenne et internationale, a pour objectif d'optimiser les interactivités et échanges entre les clusters, les pôles, les technopôles, etc. L'observatoire européen des clusters organisera une conférence pendant la deuxième journée du Forum.

Informations: [www.sophia-antipolis.org/poles2competitivite/manifestations/7forum-poles\(2011\)/index.htm](http://www.sophia-antipolis.org/poles2competitivite/manifestations/7forum-poles(2011)/index.htm)

* La télémédecine pour une prise en charge améliorée du patient. Perspectives en France et en Europe

Paris (France)

Les 17 et 18 novembre 2011

En coopération avec l'Association Nationale de Télémédecine, le réseau ENRICH (European Regions Improving Citizens Health) organise un atelier sur le rôle de la télémédecine et des systèmes d'information dans la sécurité des patients en Europe.

Informations: http://www.antel.fr/doc/2011/2011_ANTEL_programme_final.pdf

* Economie sociale et entreprise sociale

Bruxelles (Belgique)

Le 18 novembre 2011

La Commission européenne organise une conférence publique pour rassembler tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour discuter du potentiel de ce secteur et des textes qu'elle proposera avant la fin de l'année.

Informations: http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/index_en.htm

* **Réforme de la politique agricole commune, enjeux pour les Régions françaises**

Cournon (France)

Le 22 novembre 2011

Séminaire organisé conjointement par l'Association des Régions de France et le Conseil Régional d'Auvergne. Ce séminaire abordera les enjeux et les perspectives de la future politique agricole commune. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs en charge de ce secteur.

Informations: <http://www.arf.asso.fr>

* **Gouverner en partenariat – Unis pour construire une Europe plus forte**

Bruxelles (Belgique)

Le 12 décembre 2011

Séminaire organisé par le CCRE en collaboration avec la CRPM, l'ARE et Eurocities avec le soutien du Secrétariat général de la Commission européenne et le Comité des Régions. Ce séminaire portera sur un nouveau modèle de gouvernance en Europe ainsi que sur la future politique de cohésion.

Informations: http://admin5.geniebuilder.com/udata/ccre/docs/Governing_in_partnership_en.pdf

* **Forum du Comité des Régions sur la recherche et l'innovation**

Bruxelles (Belgique)

Les 12 et 13 décembre 2011

Le Comité des Régions propose aux autorités locales et régionales de l'UE, ainsi qu'aux institutions européennes, de débattre sur la proposition de programme Horizon 2020 que la Commission européenne publiera à l'automne.

Informations: <http://www.cor.europa.eu/pages/EventTemplate.aspx?view=folder&id=2e3f8137-c827-4b72-9bb7-ed46ece11d86&sm=2e3f8137-c827-4b72-9bb7-ed46ece11d86>

* **Les Journées Européennes du Développement**

Varsovie (Pologne)

Les 15 et 16 décembre 2011

Événement organisé chaque année par l'Etat membre assurant la présidence de l'Union européenne (Pologne au deuxième semestre 2011) et la Commission européenne, les Journées Européennes du développement constituent le premier forum européen où se débattent les questions et les enjeux de la coopération internationale au développement.

Pour l'édition 2011 le thème retenu est "Développement et démocratie".

Informations: www.eudevdays.eu

* **Journée d'information "Energie Intelligente Europe"**

Bruxelles (Belgique)

Le 24 janvier 2012

Le programme Energie Intelligente Europe (EIE) fait partie du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (PCI), qui soutient les activités d'innovation dans l'Union européenne. Il vise à développer la compétitivité des entreprises européennes, et plus particulièrement celle des PME, et promeut les énergies renouvelables et les systèmes renforçant l'efficacité énergétique.

Informations: http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html

Commandez vos documents par fax

Destinataire: Bureau Aquitaine Europe
Tél : (32-2)738.04.74 – Fax : (32-2)738.04.75 – Courriel : info@bureau-aquitaine.be

EXPEDITEUR:
ADMINISTRATION:.....
SERVICE:
ADRESSE:
TELEPHONE:
TELECOPIE:
COURRIEL:

Documents disponibles

- * Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement (COM(2011)637 final – 13.10.2011) ○
- * La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers (COM(2011)638 final – 13.10.2011) ○
- * Le changement climatique (Rapport Eurobaromètre – 10.2011)..... ○
- * Conclusions du Conseil européen (23.10.2011) ○
- * Commission Pêche du Parlement européen (Compte-rendu des débats – 11.10.2011)..... ○
- * Conseil Agriculture et pêche (Communiqué de presse – 21.10.2011) ○
- * Débats en commission Agriculture entre le Commissaire D. Ciolos et le Parlement européen (Compte-rendu – 12 et 14.10.2011) ○
- * Proposition de règlement "La contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif "Coopération territoriale européenne" (COM(2011)611 final – 06.10.2011) ○
- * Proposition de règlement relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et de la mise en œuvre de groupements de ce type (COM(2011)610 final – 06.10.2011) ○
- * Débats de la commission Transports du Parlement européen (Compte-rendu – 11.10.2011) ○
- * Journée d'information sur le programme Marco Polo (Compte-rendu – 13.09.2011) ○
- * Mesures de soutien à l'entrepreneuriat social et responsable (Commission européenne – 25.10.2011) ○

- * Proposition de la Commission européenne pour un règlement relatif à un droit commun de la vente (COM(2011)635 final – 11.10.2011) ○
- * Document de travail sur les coopérations public-public (Commission européenne – 07.10.2011) ○
- * Proposition de règlement mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction (COM(2011)216 final – 13.04.2011) ○
- * Le système juridictionnel pour les litiges en matière de brevets (Projet de rapport Lehne – 23.09.2011)..... ○
- * Coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire (COM(2011)215 final – 13.04.2011) ○

Appels à propositions

- * Appel à manifestations d'intérêt à devenir membre de la structure consultative en matière d'évaluation scientifique des risques, composée de comités scientifiques et d'une base de données d'experts JO C 297 du 08.10.2011 ○
- * Appel à propositions en faveur du programme de travail "Idées" du 7^{ème} PCRDT - ERC JO C 301 du 12.10.2011 (Réf: ERC-2012-Support-1)..... ○
- * Appels à propositions en faveur du programme de travail "Personnes" 2012 du 7^{ème} PCRDT – Cofinancement de programmes régionaux, nationaux et internationaux et Partenariats et passerelles entre les entreprises et les universités JO C 307 du 19.10.2011 (Réf: FP7-PEOPLE-2012-COFUND et IAPP) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme de travail "Personnes" 2012 du 7^{ème} PCRDT – Bourses d'intégration professionnelle Marie Curie JO C 308 du 20.10.2011 (Réf: FP7-PEOPLE-2012-CIG)..... ○
- * Appel à propositions en faveur du programme Marco Polo – Actions de transfert modal, actions à effet catalyseur, actions en faveur des autoroutes de la mer, actions visant à éviter du trafic et actions d'apprentissage en commun JO C 309 du 21.10.2011..... ○
- * Appel à propositions en faveur du programme de travail "Idées" 2012 du 7^{ème} PCRDT - ERC JO C 312 du 25.10.2011 (Réf: ERC-2012-SyG)..... ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – Promotion/Accès au marché JO C 313 du 26.10.2011 (Réf: EACEA/36/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme MEDIA 2007 – i2i Audiovisuel JO C 321 du 04.11.2011 (Réf: EACEA/24/11) ○
- * Appel à propositions en faveur du programme Tempus IV – Réforme de l'enseignement supérieur grâce à la coopération universitaire internationale JO C 321 du 04.11.2011 (Réf: EACEA/25/11) ○

Les dossiers de candidatures ainsi que le détail des appels d'offres sont disponibles au Bureau Aquitaine Europe.

L'Info-Europe et les appels à propositions peuvent être consultés sur le site du Conseil régional d'Aquitaine

Info-Europe:

Appels à propositions: <http://europe-international.aquitaine.fr/outils/77-appels-a-projets-europeens/>